

Communiqué de presse

Paris, le 13 novembre 2017

1^{ère} édition du baromètre « Médiateur des entreprises / Sidetrade »

1 facture de PME sur 7 est bloquée dans les systèmes d'information des donneurs d'ordre

51 jours sont alors nécessaires en moyenne pour que la facture soit honorée ou requalifiée

A l'occasion des « Prix des délais de paiement » qui se tiennent aujourd'hui à Bercy, le Médiateur des entreprises et Sidetrade s'associent pour sensibiliser les entreprises sur les axes d'amélioration liés aux délais de paiement. Les deux partenaires publient la **1^{ère} édition du baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade »**. Il existe déjà des indicateurs relatifs aux retards de paiement ; celui-ci est le seul à aborder la problématique des factures déclarées non-conformes par les donneurs d'ordres, qui peuvent donner lieu à des retards de paiement.

Dans ce contexte, Sidetrade bénéficie d'une position d'acteur privilégié sur le marché de la relation client. Avec 230 millions de factures traitées dans son *Cloud* sur les 3 dernières années, les algorithmes de Sidetrade analysent et prédisent les comportements de paiement de 5 millions de donneurs d'ordre.

1 facture de PME sur 7 reste bloquée chez les donneurs d'ordre, pouvant conduire à des retards de paiement

Premier indicateur suivi dans ce baromètre : le taux de factures bloquées

En moyenne, sur la période de janvier à juin 2017, 14% des factures se sont retrouvées dans une situation de blocage, soit une facture sur sept.

Plusieurs motifs sont invoqués : litige commercial (erreur sur le montant, prix incorrect, remise non appliquée...), litige administratif (adresse erronée, numéro de commande manquant...), litige comptable (facture considérée comme non conforme...), litige produit ou service (marchandise non conforme, produit manquant, livraison partielle, délai non respecté...). Si ces motifs peuvent, dans certains cas, justifier le blocage de la facture par le client, le fournisseur n'en est toutefois pas systématiquement informé. Souvent, il ne s'en alerte que lorsqu'il s'aperçoit que la facture subit un retard de paiement.

De surcroît, pour une seule facture en anomalie, la PME peut parfois voir le paiement de l'intégralité de ses factures bloquées.

51 jours sont alors nécessaires en moyenne pour que la facture soit honorée ou requalifiée

Deuxième indicateur suivi dans ce baromètre : le délai moyen de résolution de l'anomalie.

Il s'écoule en moyenne 51 jours entre le blocage initial de la facture et la mise en paiement de celle-ci.

Ce délai s'explique notamment par la complexité des processus de mise en paiement des grands donneurs d'ordre, mais aussi par les difficultés que rencontrent les PME à identifier le meilleur moyen pour résoudre le problème invoqué. Globalement, une meilleure collaboration interne entre les équipes commerciales, opérationnelles, logistiques et financières est un facteur clef de succès pour tout fournisseur.

Pour Olivier NOVASQUE, Président de Sidetrade : « *Anticiper les comportements de paiement par entreprise, géographie ou secteur d'activité permet de prévenir ou d'accélérer la résolution des litiges avec un impact immédiat sur la trésorerie. L'exploration des données de Sidetrade par sa plateforme d'intelligence artificielle a permis d'établir ce baromètre, une avancée unique dans l'univers du crédit inter-entreprises.* »

Les pistes d'amélioration proposées par le Médiateur des entreprises

Le Médiateur des entreprises permet de résoudre les litiges en aidant les parties à trouver elles-mêmes une solution. Mais le renforcement de la confiance nécessite une action préventive sur les comportements. La charte et le label *Relations fournisseurs et achats responsables* mis en place par la Médiation des entreprises et le CNA (Conseil National des Achats) permettent aux entreprises et acheteurs publics de s'engager sur un modèle de relations collaboratives et responsables.

Par ailleurs, il est important que les donneurs d'ordre s'impliquent davantage dans la prise en compte des contraintes de leurs fournisseurs et respectent certaines bonnes pratiques. Cela peut passer par l'optimisation de la présentation des factures afin de limiter les erreurs, ou encore la réduction du nombre de signataires sur la chaîne de paiement.

Pour Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises : « *Il devient urgent de modifier en profondeur les processus de paiement des factures afin que les PME ne subissent plus des retards de paiement dont une grande partie n'est soit pas justifiée, soit ne donne pas lieu à une « mise à plat » du litige entre client et fournisseur. Lorsqu'une facture est bloquée, il faut alerter au plus tôt le fournisseur, afin qu'il puisse rectifier sa facture, et ne pas risquer d'être confronté à un retard de paiement.* »

Le baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade »

L'échantillon

Plus de 9 000 entreprises françaises donneuses d'ordre représentant 91% des grandes entreprises et structures comprenant de 250 à 5 000 salariés. Les données analysées dans le baromètre recouvrent un échantillon de **10 milliards d'euros de facturation**, répartis sur **plus de 2,5 millions de factures**. Chaque indicateur est mis à jour à partir des données des six derniers mois, soit de janvier à juin 2017 pour la 1^{ère} édition du baromètre.

La méthodologie

Les analyses ont été réalisées à partir de données issues de la plateforme d'intelligence artificielle de Sidetrade, enrichies par :

- un algorithme de *Machine Learning* (auto-apprentissage) conçu spécifiquement pour maximiser la représentativité de l'analyse ;
- des éléments issus de l'Open data de l'INSEE, destinés à centrer l'analyse sur les PME et ETI du côté des fournisseurs et sur les grands groupes du côté des clients.

La fréquence

Le baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade » sera actualisé tous les trimestres.

A propos de Sidetrade

Sidetrade (Euronext Growth : ALBFR.PA) démocratise l'usage de l'intelligence artificielle dans le quotidien des entreprises, tout en leur assurant un avantage compétitif. Plus de 1 500 entreprises de toutes tailles, tous secteurs, dans 80 pays ont adopté l'intelligence artificielle de Sidetrade pour une croissance durable.

En s'appuyant sur les millions de données BtoB présentes dans son *Cloud* et sur une solide avance en *Data Science*, Sidetrade permet déjà aux directions marketing, commerciales et financières de bénéficier de la puissance de ses algorithmes prédictifs pour développer les ventes et accélérer la génération de cash. Sidetrade offre un nouveau modèle de collaboration permettant d'évaluer, de prédire et d'améliorer la performance client. Plus d'information sur www.sidetrade.com

A propos du Médiateur des entreprises

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients-fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau, constitué de 60 médiateurs, est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site www.mediateur-des-entreprises.fr

Contacts presse :

Médiateur des entreprises

Steve Le Mentec
Communication et presse
Tél. 01 53 17 87 83
steve.le-mentec@finances.gouv.fr
www.mediateur-des-entreprises.fr

Sidetrade

Christelle Dhrif
Directrice Marketing & Communication
Tél. 01 46 84 14 49
cdhrif@sidetrade.com
www.sidetrade.com